

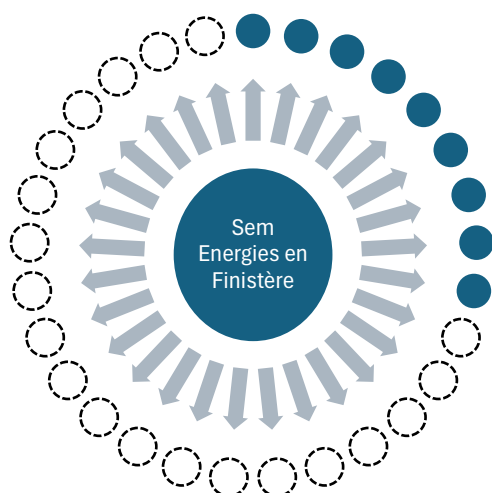


SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE « ÉNERGIES EN FINISTÈRE »

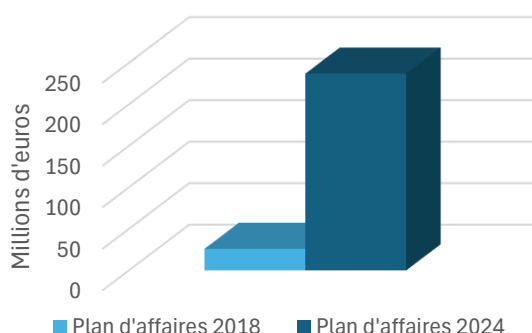
Cet opérateur du SDEF se doit de sécuriser ses modalités d'intervention et, en particulier, de mettre en place un pilotage financier adapté à la nature de ses activités

Société de droit privé, la société d'économie mixte (Sem) Énergies en Finistère a été créée en 2018 à l'initiative du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF). Ce dernier en est l'actionnaire majoritaire, lui fournit les moyens humains nécessaires à ses activités et son président en est également le P-DG. À l'instar des sociétés constituées par les autres syndicats d'énergie bretons, Énergies en Finistère a vocation à prendre des participations financières dans une vingtaine de sociétés de droit privé porteuses de projets en faveur de la transition énergétique initiés par les collectivités finistériennes.

La chambre régionale des comptes a contrôlé simultanément les quatre syndicats départementaux d'énergie bretons et leurs Sem, sur les thèmes de la production d'énergies renouvelables et de la mobilité bas carbone.



Evolution prévisionnelle du nombre de participations dans des sociétés extérieures et des investissements dans le cadre du plan d'affaires 2024



Un cadre d'intervention à réajuster

Les possibilités d'intervention de la Sem sont juridiquement circonscrites au champ de compétence du SDEF. La Sem est, ainsi, fondée à œuvrer en faveur de la production d'énergies renouvelables, compétence régulièrement exercée par le SDEF, mais pas en matière de réseau de stations de gaz naturel pour véhicules (GNV), dans la mesure où le syndicat ne détient pas effectivement cette compétence. L'exercice, par la Sem, d'une activité dans ce dernier domaine appelle, par conséquent, une régularisation.

Avant le contrôle de la chambre, la Sem ne disposait de véritable stratégie dans aucun de ses domaines d'activité. Un plan d'affaires a, certes, été adopté dès 2018, mais, ambitieux et peu opérationnel, il n'a été que partiellement suivi. La modification des statuts et la



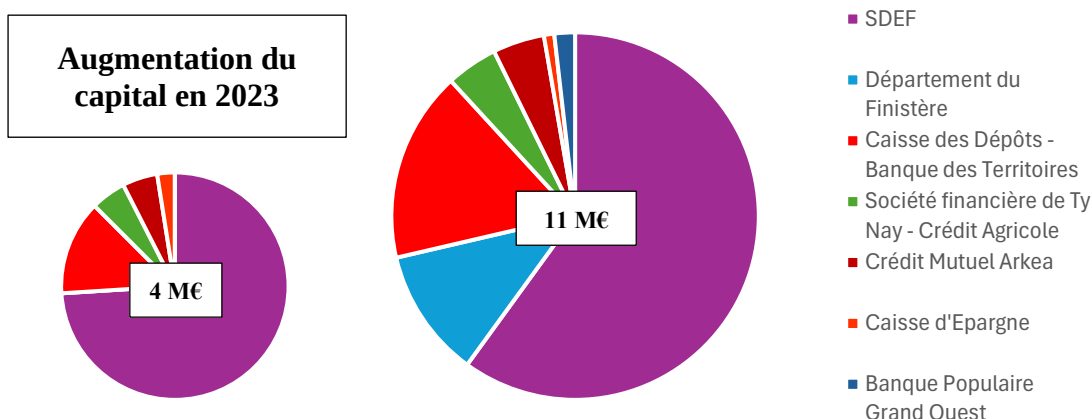
mise à jour du pacte d'actionnaires et du plan d'affaires, intervenus fin 2024 ont été l'occasion d'engager la formalisation d'un véritable cadre stratégique. Cette démarche pourra être utilement menée en lien avec celles du SDEF et des intercommunalités dotées de plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

La sécurisation des interventions de la Sem appelle, par ailleurs, quelques ajustements, comme le déploiement d'un dispositif de gestion des conflits d'intérêts.

La nécessité d'un pilotage financier exigeant pour la gouvernance d'une société d'investissement

La multiplication de filiales, induite par le modèle juridique et économique d'une société de participations, appelle la mise en place d'outils permettant la remontée fréquente d'informations et le déploiement d'éventuelles mesures correctives.

Dans l'attente des remontées des premiers résultats des filiales d'ores et déjà actives, la situation bilancielle demeure saine. Si la Sem a accumulé des pertes depuis sa création, elle a, en effet, été significativement capitalisée. L'absence de dépréciation de certains actifs financiers appelle, toutefois, des réserves, dans la mesure où les deux principales réalisations de la Sem ont rencontré des difficultés.



La plateforme photovoltaïque de Plourin a bien fonctionné jusqu'aux dégâts importants subis lors des tempêtes de la fin 2023 qui ont réduit de 40 % la puissance disponible durant plusieurs mois. Pour la suite, la fiabilité de son plan d'affaires soulève des doutes.

Surtout, la quasi-totalité du capital social de la société porteuse du réseau finistérien de stations GNV a été perdue après seulement trois ans d'exploitation, amenant l'assemblée générale de la filiale à se prononcer sur la continuité de l'exploitation. Une solution est actuellement recherchée avec les autres Sem concourant au déploiement du réseau public breton. Un abandon de ce projet ne doit, toutefois, pas être écarté. Le conseil d'administration d'Énergies en Finistère n'a pas été dûment informé en amont de la dégradation de la situation de cette filiale. Ce cas de figure illustre l'impérieuse nécessité, pour la Sem, de se doter rapidement d'un dispositif de pilotage (*reporting*) susceptible de répondre aux exigences propres à la gestion d'un portefeuille d'actifs financiers.